

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MILLOT - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD - M. AYACHE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Quartier Renan - Acquisition du sol de la rue Ernest Renan et des espaces publics sur l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon et engagement des formalités administratives préalables pour le classement du sol de rue dans le domaine public communal

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 9 octobre 2000, le Conseil Municipal a décidé le déclassement du domaine public communal et la cession par la Ville, à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, de la rue Ernest Renan, afin de permettre le projet de rénovation urbaine de la cité Ernest Renan et la redéfinition des emprises publiques.

Aujourd'hui, l'opération d'aménagement Renan étant achevée, l'OPAC sollicite la Ville pour lui céder la rue Ernest Renan, dans sa nouvelle configuration, et les espaces publics constitués notamment par un espace vert et les cheminements piétonniers, qui présentent un bon état d'entretien et qui possèdent les caractéristiques techniques nécessaires à leur incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé, d'une part, de procéder à l'acquisition sur l'OPAC, du sol de rue et des espaces publics cadastrés section AN n^{os} 3p, 238p, 241p, 246 et 247p, d'une superficie totale d'environ 10 366 m², moyennant 1 € symbolique, d'autre part, d'engager les formalités administratives préalables au classement du sol de rue dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - représenté par son Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, du sol de la rue Ernest Renan et des espaces publics cadastrés section AN n^{os} 3p, 238p, 241p, 246 et 247p, d'une superficie totale d'environ 10 366 m², moyennant 1 € symbolique ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement du sol de rue dans le domaine public communal ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 49

non-participation au vote : 1